

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE  
DU JEUDI 12 DECEMBRE 2019 A 20H15 AU RESTAURANT COMMUNAL A  
ECUVILLENS**

**Présidence :** M. Dominique Zamofing  
**Secrétaire :** Mme Nicole Chavaillaz  
**Présents :** 123 citoyennes et citoyens  
**Excusés :** Mmes et MM. Nicolas Corpataux, Vice-Syndic, Martine Fagherazzi, députée, Ruedi Schläfli, député, Simon Dünnenberger, membre de la commission financière, Catherine et Clovis Galley, André Schaub, Pierre Chatton, Aline et Jacques Perriard, Martin Galley, Charles Bongard, David Bapst, Marc-Antoine Emery, Nathalie Chenaux, Philippe Zimmermann  
**Scrutateurs :** M. Damien Galley (60) et M. Alain Sommerhalder (65)

---

**M. Dominique Zamofing :** Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, le Conseil communal vous souhaite la plus cordiale bienvenue à cette assemblée du budget 2020. Après avoir profité de la belle saison, nous espérons que vous êtes prêts à affronter les frimas de l'hiver et que celui-ci sera enneigé et pas trop glacial. Cette période de fin d'année est synonyme de rencontre et de moments fraternels où chacun aura à cœur de faire le bilan de l'année 2019. Pour nous, le Conseil communal, il y a un moment que nous sommes tournés vers 2020. En effet, le budget de l'année suivante se prépare en octobre déjà. Nous nous réjouissons de partager un moment avec nos citoyens et de délibérer durant cette assemblée. Nous vous soumettons un budget 2020 équilibré et qui, nous l'espérons, sera validé par l'assemblée. Cinq points sont à l'ordre du jour des investissements.

Cette assemblée sera suivie comme à son habitude d'une petite verrée et de petits amuse-bouches. Je salue particulièrement la présence de M. Nicolas Galley, député, M. le représentant de l'Abbaye d'Hauterive, M. l'abbé Bernard Allaz et M. Maurice Seydoux, Président de paroisse.

Comme d'habitude, l'assemblée sera enregistrée.

Cette assemblée communale a été convoquée par :

- ◆ publication dans la feuille officielle no 48 du 29 novembre 2019;
- ◆ affichage aux piliers publics ;
- ◆ publication dans l'information communale no 2/2019 distribuée en tout ménage le 29 novembre 2019 ;
- ◆ publication sur notre site internet [www.hauterivefr.ch](http://www.hauterivefr.ch)

L'assemblée peut ainsi valablement délibérer.

Pour le bon déroulement de cette assemblée, je vous invite à respecter les consignes habituelles à savoir :

les citoyens qui n'ont pas le droit de vote sont priés de s'annoncer maintenant. MM. Arthur Zambelli et Rémi Galley.

Lors de vos interventions, vous voudrez bien utiliser les micros que vous tendront les scrutateurs désignés et vous annoncer par votre nom. Je vous prierais également de bien vouloir éteindre vos natels pour éviter les interférences avec les micros.

Ce qui m'amène à la nomination des scrutateurs : le Conseil communal vous propose de nommer M. Damien Galley et M. Alain Sommerhalder qui se sont spontanément proposés. Merci pour votre engagement et je vous prie de procéder à votre première tâche, à savoir compter les citoyens présents afin de nous annoncer le nombre de personnes ayant le droit de vote ce soir.

Je rappelle encore aux scrutateurs que, conformément à l'art. 15 de la loi sur les communes, ils pourront être appelés à former, avec les membres du Conseil communal, le bureau électoral. Celui-ci pourrait être appelé, le cas échéant, à dépouiller les bulletins de vote en cas d'un éventuel vote par bulletins secrets.

### **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour tel que paru dans la convocation de l'information communale doit subir une légère modification. En effet, le Conseil communal souhaite ajouter au point 4 de l'ordre du jour, le rapport de la commission financière. Ce point a été oublié lors de l'élaboration de l'ordre du jour et c'est dans l'attribution de la commission financière de se prononcer en cas de modification du coefficient d'impôt. Nous vous proposons donc l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 30 avril 2019
2. Modification du règlement scolaire de la commune de Hauterive FR
3. Modification du règlement concernant les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et des constructions
4. Modification du coefficient de l'impôt communal pour les personnes physiques, de 0.74 à 0.72, uniquement pour l'année 2020
  - 4.1 Rapport de la commission financière
5. Budget de fonctionnement 2020
  - 5.1 Rapport de la commission financière
6. Budget des investissements 2020 et vote des crédits y relatifs
  - 6.1 Crédit d'investissement pour un bouclage d'adduction d'eau dans le secteur de la Route de l'Aérodrome à Ecuwillens – Rapport de la commission financière
  - 6.2 Crédit d'investissement pour le déplacement d'une conduite d'eau dans le cadre de la construction d'une ferme-école pour l'IAG à Grangeneuve - Rapport de la commission financière
  - 6.3 Crédit d'investissement pour la mise en place d'un réducteur de pression dans le secteur du Moulin-Neuf à Posieux – Rapport de la commission financière
  - 6.4 Crédit d'investissement pour le changement de la chaudière à bois de l'école de Posieux – Rapport de la commission financière
  - 6.5 Crédit d'investissement pour la pose d'un système d'arrosage automatique au terrain de foot à Ecuwillens – Rapport de la commission financière
7. Discussion et vote de principe sur un éventuel soutien pour l'installation d'un cabinet de médecins
8. Informations communales
9. Divers.

La discussion est-elle demandée au sujet de l'ordre du jour ? Pas de question.

**Au vote à main levée : l'ordre du jour tel qu'il figure dans la convocation du Conseil communal en y intégrant le rapport de la commission financière au point 4 de l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.**

L'assemblée délibérera dans l'ordre du jour tel que présenté.

---

### **POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : Procès-verbal de l'assemblée du 30 avril 2019**

**M. Dominique Zamofing :** le procès-verbal de ladite assemblée a été publié, dans son intégralité, dans le bulletin d'information distribué à tous les ménages de la commune. Il a également pu être consulté sur notre site internet. Y a-t-il des remarques ou des questions concernant ce procès-verbal ? Aucune question.

**Au vote à main levée : le procès-verbal de l'assemblée communale du 30 avril 2019 est approuvé à l'unanimité.**

Je remercie notre secrétaire communale pour la rédaction de ce procès-verbal.

---

### **POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : modification du règlement scolaire de la commune de Hauterive FR**

**M. Dominique Zamofing :** le règlement scolaire de notre commune doit être adapté en raison de l'entrée en vigueur de la loi scolaire du canton de Fribourg du 9 septembre 2014 et de son règlement d'application du 19 avril 2016. A cela se sont ajoutés l'Arrêté du Tribunal fédéral du 7 décembre 2017 sur la participation des parents aux frais scolaires ainsi que la nouvelle ordonnance du canton de Fribourg du 24 septembre 2019 fixant les montants maximaux facturables dans le cadre de la scolarité obligatoire. Nous n'allons pas passer tout le règlement en revue mais nous allons énumérer les articles qui comportent une différence par rapport à l'ancien règlement.

- ◆ **Art. 5 – Contribution pour les frais de repas lors d'activités scolaires :** une contribution est demandée aux parents pour couvrir les frais de repas de leurs enfants lors de certaines activités scolaires, telles que les journées sportives, les activités culturelles, les excursions ou les camps. Ce montant s'élève à Fr. 16.00 par jour et par enfant.
- ◆ **Art. 6 – Fréquentation de l'école d'un autre cercle scolaire pour des raisons de langue :** lorsqu'un ou une élève du cercle scolaire est autorisé/e à fréquenter l'école d'un autre cercle scolaire pour des raisons de langue, le Conseil communal perçoit une participation auprès des parents. Cette participation correspond au montant effectif demandé par le cercle scolaire d'accueil mais, au maximum, à Fr. 3'000.00 par élève et par année scolaire (Fr. 5'000.00 pour l'élève scolarisé à la FOS de Fribourg).
- ◆ **Art. 7 – Fréquentation de l'école privée :** en cas de fréquentation d'une école privée, la commune ne verse aucune subvention à l'écolage ni ne finance un transport scolaire. L'école publique est ouverte à tout le monde, c'est donc le choix des parents de mettre un enfant à l'école privée et de ce fait d'en supporter les frais financiers.
- ◆ **Art. 10 – (Art. 9 du règlement 2017) – Conseil des parents :** le conseil des parents se compose de 5 parents d'élèves, 2 enseignants-es, le ou la Conseiller/ère communal/e et le ou la responsable d'établissement. Le Conseil communal nomme les parents d'élèves membres du conseil des parents. Cette nomination a lieu à chaque début de législature. Le but est que les parents soient majoritaires au sein de ce conseil des parents.

Cette proposition de règlement a été soumise à la DICS et nous avons tenu compte de leurs remarques avant de vous le soumettre pour approbation. Je précise également que ce nouveau règlement scolaire annule et remplace celui approuvé par l'assemblée communale en 2017.

J'ouvre la discussion.

**Mme Sandra Brügger, Ecuwillens :** j'aimerais savoir si c'est à cause de ces modifications du règlement qu'il y a des modifications au niveau de l'organisation du camp de ski ? L'année passée, il y a eu le cirque et c'était top. Par contre, cette année, il y a 3 jours de polysport pour les classes de 5 et 6H au lieu de la semaine de ski. C'est dommage pour ceux qui aiment le ski car ils sont prétérités.

**M. Dominique Zamofing :** il faut savoir que suite à l'Arrêté du Tribunal fédéral, la charge financière des camps revient en totalité aux communes. Jusqu'à maintenant, nous avons le camp vert et le camp de ski. Nous avons remarqué que, pour les plus petits (première fois au camp de ski), partir une semaine de la maison, se responsabiliser était un peu compliqué. Nous avons pensé qu'une transition de 3 jours entre le camp vert et la semaine de ski était une bonne chose. Cette solution donne également un choix plus large d'activités pour tous. Cette décision a également été prise pour une question de coût. En cas de bon retour cette année on continuera dans cette voie mais en cas de mauvais retour, on réadaptera pour trouver la meilleure solution. Plus de question.

**Au vote à main levée, le nouveau règlement scolaire de la commune de Hauterive FR est approuvé à l'unanimité.**

---

**POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : modification du règlement concernant les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et des constructions**

**M. Dominique Zamofing :** le règlement précité doit être modifié en raison de l'entrée en vigueur de la gestion électronique des permis de construire par le biais de l'application FRIAC. Tous les dossiers de demande de permis de construire, ordinaires, simplifiés et préalables doivent être déposés de manière électronique. Il s'agit de modifier le point 2 « émoluments administratifs » :

- ◆ **Art. 3 – prestations soumises à émoluments :** ajouter à l'alinéa 1, la lettre c : les dossiers, procédure simplifiée, saisis par l'administration dans le système FRIAC
- ◆ **Art. 42 – mode de calcul, la taxe fixe est de :** ajouter Fr. 100.00 pour la saisie dans le système FRIAC.

Ces deux modifications sont proposées pour être conformes à la réalité. Les permis doivent être introduits systématiquement dans le système FRIAC. Avec ce nouveau procédé, les demandes sont transmises par voie électronique au SeCA puis transmises dans les différents services à consulter. Chaque requérant peut ainsi suivre l'évolution de sa demande de permis. Si la saisie dans le système FRIAC est effectuée par l'administration communale, un émolument de Fr. 100.00 est ajouté aux émoluments du permis. Chacun peut effectuer cette tâche en demandant un numéro dans le système. Pour le commun des mortels, ce n'est pas si facile. Il faut un peu de pratique, prendre un certain temps et beaucoup de patience. Les demandes de permis en procédure ordinaire ne sont pas concernées, l'architecte effectuant le travail. J'ouvre la discussion. Pas de question.

**Au vote à main levée, la modification du règlement concernant les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et des constructions est approuvée à l'unanimité.**

---

**POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : modification du coefficient de l'impôt communal pour les personnes physiques, de 0.74 à 0.72, uniquement pour l'année 2020**

**M. Dominique Zamofing :** la situation financière de la commune de Hauterive FR peut être considérée comme saine. La dette nette par habitant se monte à Fr. 719.00 alors que la moyenne des communes fribourgeoises s'élève à Fr. 1'877.00. Notre capacité totale d'investissement est de Fr. 11'195'930.00. Depuis le début de la législature, nous bouclons nos comptes en pouvant

effectuer des réserves et des amortissements supplémentaires. Le budget 2020, tel que présenté ce soir, tient compte d'une réduction de deux points d'impôt de 0.74 à 0.72 ct par franc payé à l'Etat. Malgré cette baisse, le budget est équilibré pour l'année 2020. Les deux centimes de baisse représentent 130 à 150 milles francs de rentrées financières en moins pour le chapitre de l'impôt sur les personnes physiques. Nous proposons de baisser uniquement l'impôt sur les personnes physiques. Les personnes morales, les entreprises, bénéficient déjà de la réforme de l'imposition sur les entreprises en 2020 avec le taux d'imposition modifié par le canton. Le Conseil communal analysera lors du budget 2021 si cette baisse pourrait être pérenne pour les années futures. Je donne la parole à M. Bernard Morel, président de la commission financière.

**M. Bernard Morel :** en vue de la préparation de l'assemblée communale du 12 décembre 2019, la commission financière et le Conseil communal se sont rencontrés le 26 novembre 2019. Votre commission financière vous fait part de son préavis établi sur la base des documents remis : Les capacités financières de la commune le permettent et c'est pour une année seulement. Il y aurait lieu d'analyser la situation financière dans le courant de l'année 2020 et les projections futures, pour voir si ce coefficient de 0.72 de l'impôt communal pour les personnes physiques pourrait être appliqué également pour 2021.

**Sur la base des informations communiquées, la commission financière préavise favorablement cette baisse d'impôt.**

**M. Dominique Zamofing :** merci. J'ouvre la discussion.

**M. Hugo Zbinden, Posieux :** c'est toujours sympathique d'avoir une baisse d'impôt et je ne comprends pas très bien pourquoi on ne baisse pas aussi les impôts des sociétés morales. Je me pose également la question s'il n'aurait pas fallu aborder d'abord la question des budgets avant celle de la baisse des impôts. Pourquoi je pose cette question. Tout simplement parce que quand je vois dans le budget qui est présenté et comme l'a dit M. le Syndic, les sociétés sont soumises à la nouvelle réforme fiscale ce qui représente environ 30% de moins d'impôt pour les personnes morales de la commune. Mais, il y a un grand mais. C'est-à-dire que les dernières années, en 2018, les personnes morales ont rapporté Fr. 600'000.00 d'impôt à la commune, le budget de l'année passée qui a été présenté pour cette année en 2019, il y a aussi pour environ Fr. 600'000.00 d'impôt des personnes morales qui est budgété. Et puis maintenant, tout à coup, pour le nouveau budget qui sera discuté ce soir, il n'y a plus que Fr. 200'000.00. Donc, si je sais à peu près compter, jusqu'à maintenant on avait Fr. 600'000.00, on a une baisse d'environ 30% d'impôt pour les sociétés morales, on devrait se retrouver au niveau budget non pas à Fr. 200'000.00 mais à Fr. 400'000.00. Alors y a-t-il plein de sociétés qui sont parties de la commune pour obtenir des chiffres aussi bas ? C'est la première question, est-ce que la moitié des sociétés morales de la commune sont parties ou pour quelle raison cette baisse à Fr. 200'000.00 ? Il devrait y avoir Fr. 400'000.00 et dans les comptes il y aura Fr. 400'000.00. Vous avez fait des réserves énormes ces dernières années, des amortissements extraordinaires de Fr. 600'000.00, des prévisions et des réserves de Fr. 500'000.00, soit plus de 1 million de réserve et d'amortissements spéciaux. Et maintenant vous baissez de 2 points les impôts mais pas pour les sociétés morales. Nous sommes là depuis toujours, une société qui payons pas mal d'impôts, les 3 Zbinden habitent la commune et je trouve vraiment difficile à accepter que cette baisse d'impôt ne soit pas appliquée également aux personnes morales. En plus, j'aimerais qu'on réponde à ma question : pourquoi il y a seulement Fr. 200.000.00 d'impôts des personnes morales au budget alors qu'il devrait y avoir Fr. 400'000.00 ? Il faut également tenir compte que vous recevez de l'Etat encore Fr. 100'000.00 de dédommagement.

**M. Dominique Zamofing :** les Fr. 200'000.00 ne sortent pas du chapeau. La commune de Hauterive FR, d'après les informations du Service des finances (DFIN), perd 61% d'impôt sur les personnes morales. Je n'ai pas de baguette magique, je me base sur les informations que nous recevons du canton. En plus, nous faisons partie des communes qui ont une compensation « cas de rigueur » car plus de 60% de perte et avons un petit sucre pendant 2 ans. Peut-être avez-vous une vision plus optimiste que le Conseil communal en disant que nous serons aux comptes à Fr.

400'000.00 et j'espère que vous aurez raison. Nous sommes partis du principe d'après notre budget de descendre de 2 points pour les personnes physiques, aucun souci. Par contre, les entreprises bénéficient de 30% de réduction d'impôt. Je ne pense pas que les 2 points de baisse pour les personnes physiques représentent 30% de baisse. Nous avons trouvé équitable d'avoir une baisse pour les personnes physiques alors que les personnes morales en bénéficient déjà. Si dans 2 voire 3 ans, vos prédictions s'avèrent exactes, ou si l'année prochaine on peut baisser définitivement à 0.72, on étudiera pour baisser également les impôts des personnes morales. C'est la première année que cette réforme entre en vigueur et nous avons été surpris que l'on nous annonce 61% de perte. Peut-être que la DFIN se trompe, peut-être que vous avez raison, mais nous devons nous en tenir à cette projection.

**M. Hugo Zbinden, Posieux :** vous n'avez pas de sociétés qui partent de la commune ?

**M. Dominique Zamofing :** pas à notre connaissance. Si une grosse entreprise paie 30% de moins d'impôt, ça ne représente pas linéairement 30% sur les Fr. 600'000.00 qu'on encaisse. Si toutes les entreprises paient 30% de moins sur le même montant, on aurait 30% de moins. Mais si une entreprise paie 50 ou 60% de l'impôt total sur les personnes morales et qu'on enlève 30%, ça représente 60% de perte totale.

**M. Hugo Zbinden, Posieux :** vous ne pensez pas qu'il y a des entreprises qui feront plus de bénéfice et que ça limitera tout à fait les pertes ? C'est aussi possible.

**M. Dominique Zamofing :** c'est effectivement possible mais vous dites bien : vous pensez.

**M. Hugo Zbinden, Posieux :** non, mais vous auriez pu faire un geste envers les personnes morales.

**M. Dominique Zamofing :** nous prenons note de votre remarque et en tiendrons compte dans l'établissement de notre budget de l'année prochaine.

**M. Maurice Clerc, Ecuwillens :** bien sûr que si l'on propose aux citoyens une baisse des impôts, en principe tout le monde est d'accord et c'est dans l'intérêt de tout le monde. Ma question est la suivante : est-ce qu'en proposant cette baisse, on regarde assez loin dans l'avenir. J'ai une ou deux questions : la commune subit une augmentation de la population, les infrastructures vont devoir certainement être développées (canalisations, école, STEP, etc.) est-ce que l'on anticipe suffisamment les besoins futurs ? Je pense également aux questions de l'énergie. On a encore sur la commune, à ma connaissance, des bâtiments communaux qui sont des gouffres incroyables d'énergie, est-ce que l'on ne devrait pas plutôt garder cet argent pour assainir ces gouffres à énergie ? Je rappelle que c'est une obligation du canton et la commune a un devoir d'exemplarité dans ce domaine. Il y a aussi la question du toit de la déchetterie et les panneaux solaires qui ne font pas partie du projet. En couvrant le toit de la déchetterie de panneaux solaires, nous aurions une deuxième grande centrale de production d'énergie renouvelable dans la commune en plus du chauffage à distance de l'école de Posieux. En ayant de l'argent à investir, il serait aberrant de se priver de ces panneaux solaires. Dernier point, durant l'année 2019, le gouvernement suisse a clairement annoncé ses intentions en ce qui concerne le carbone. A partir de maintenant, on va réduire de 50% jusqu'en 2030 pour arriver à 0% de carbone fossile en 2050. Il faut y penser dès maintenant et ne pas attendre que ce soit le canton ou la confédération qui nous tape dessus pour nous dire qu'on est en retard. Il faut dès maintenant travailler à la décarbonisation de notre commune. Ceci dit, je fais aussi référence aux attentes de la population qui a largement manifesté durant cette année 2019 dans tout le pays, pour dire qu'il faut accélérer ces changements et ne pas continuer comme maintenant. Pour résumer, est-ce qu'en considérant tous ces éléments, une réduction d'impôt aussi sympathique soit-elle, est-elle censée ?

**M. Dominique Zamofing :** je vais répondre de la manière suivante. Nous avons un deuxième avis. Une personne nous dit que nous ne réduisons pas assez en faisant trop de réserves et une autre personne qui nous dit que nous réduisons trop en ne faisant pas assez de réserves. C'est un peu contradictoire. Il est vrai que depuis quelques années, nous avons des comptes qui fonctionnent très bien, on fait des réserves. Mais nous avons aussi des investissements futurs, le projet de la déchetterie et le raccordement de la STEP à Villars-sur-Glâne à l'horizon 2023/24 et qui nous coûtera environ 6 millions. Je rappelle que la réduction d'impôt est temporaire, pour une année et c'est un geste envers tous les contribuables. On peut dire que l'on fait des réserves pour prévoir l'avenir mais nous n'avons pas d'obligation de tout financer pour l'avenir des prochaines

génération. On paie actuellement la dette pour nos prédécesseurs, on paie notre ménage actuel, on fait un peu de réserve pour le futur mais on ne doit pas non plus, nous les citoyens de cette génération, payer la totalité des projets actuels en quelques années. Je ne pense pas que de baisser l'impôt de 2 points est une baisse drastique, c'est juste une poire pour la soif. On reconsidérera cette baisse l'année prochaine. On peut également se permettre cette baisse parce que nous avons une évolution de la population sans que celle-ci n'engendre des frais supplémentaires dans notre ménage communal. Ce n'est pas parce qu'il y a deux immeubles de 24 appartements en plus que l'on devra agrandir l'école. On profite un peu du 100% de nos infrastructures avec la population qui paie des impôts. Concernant l'énergie, nous ne sommes pas totalement inactifs. Nous sommes en train de finir l'assainissement du bâtiment communal en changeant les fenêtres, à futur la réfection de l'enveloppe du bâtiment de la halle de gym. Pour la déchetterie, nous aurons des panneaux solaires pour notre propre consommation du bâtiment édilitaire. Si l'on trouve un repreneur pour la totalité, on peut envisager la pose sur tout le toit. Nous recevons une rétribution pour nos besoins mais pas pour le surplus. On peut être vert, écolo, mais la partie financière joue également son rôle. Voilà je crois avoir répondu à toutes les questions.

**M. Maurice Clerc, Ecuwillens :** on a parlé de la plupart des sujets que j'ai abordés. La réponse concernant la déchetterie, je trouve un peu timide de la part de la commune la manière de considérer le toit de la déchetterie qui pourrait devenir une grosse source d'énergie. On ne fait pas cela pour gagner de l'argent mais bien pour produire de l'énergie et pour remplacer de l'énergie indésirable par de l'énergie désirable. Dans ce sens, on peut attendre de la commune un peu plus de courage pour investir dans ce domaine. C'est une attitude, avec tout le respect que je vous dois, beaucoup trop timide. On doit être beaucoup plus entreprenant.

**M. Dominique Zamofing :** d'accord je prends note. Concernant la déchetterie, tous les équipements intérieurs sont prévus pour en tout temps couvrir la totalité de la toiture de la déchetterie.

**M. Maurice Clerc, Ecuwillens :** j'attends encore une réponse sur la question de la réduction du carbone de 100 à 50% jusqu'en 2030 et de 50% à 0% jusqu'en 2050. Cette question concerne toutes les collectivités à tous les niveaux dans la société.

**M. Dominique Zamofing :** tout à fait. Cette réduction il y a juste quelques mois qu'on en cause. Le Conseil d'Etat a mis en place un plan d'action pas plus tard qu'hier. Je ne crois pas que c'est avec notre baisse de 2 points d'impôt que l'on va pouvoir faire des miracles dans notre commune, canton ou dans le monde. 2050 c'est après demain. Nous prenons note de votre remarque et en tiendrons compte dans l'établissement de notre budget de l'année prochaine. Je propose d'arrêter cette discussion. On vote une baisse d'impôt qui ne concerne pas les énergies renouvelables.

**M. Maurice Clerc, Ecuwillens :** d'accord. Alors je propose à l'assemblée de refuser la baisse des impôts.

**M. Dominique Zamofing :** je précise que selon la loi, la proposition du Conseil communal sera votée en premier. Si elle n'obtient pas la majorité, on votera sur votre proposition.

**M. Bernard Perritaz, Ecuwillens :** je suis satisfait de la proposition de baisser les impôts. Par contre, je trouve mesquin que les sociétés morales ne puissent pas également en profiter.

**M. Dominique Zamofing :** on prend note. Il n'y a plus de question, on passe au vote avec la proposition du Conseil communal.

**Au vote à main levée, la modification du coefficient de l'impôt communal pour les personnes physiques, de 0.74 à 0.72, uniquement pour l'année 2020, est approuvée à la majorité (110 oui, 4 non, 9 abstentions).**

**M. Dominique Zamofing :** je vous remercie, la baisse des impôts est acceptée à la majorité. Nous ne voterons donc pas sur la proposition de M. Clerc.

## **POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : budget de fonctionnement 2020**

**M. Dominique Zamofing** : avant de passer en revue chapitre par chapitre le budget de fonctionnement 2020, il y a lieu de le commenter. Le budget 2020 qui vous est présenté dégage un léger bénéfice de Fr. 10'556.00. La réforme de l'imposition des entreprises entre en force en 2020. Les rentrées du chapitre des personnes morales baissent de 61%. Le canton compense cette perte pour un montant de Fr. 104'500.00 durant 7 ans. Notre commune bénéficie d'une compensation pour cas de rigueur pour un montant de Fr. 40'000.00 pour les deux prochaines années. Nos pertes dépassent les 60% et nous rentrons dans la catégorie des cas de rigueur. Les rentrées fiscales augmentent légèrement par rapport au budget 2019. Le chapitre de l'approvisionnement en eau potable est couvert à 89%, celui de la protection des eaux à hauteur de 100% et celui des ordures ménagères à 75%.

Quelques chiffres selon les statistiques du service des communes :

- ❖ la population légale de la commune est de 2495 habitants
- ❖ l'endettement net par habitant est de Fr. 719.00, la moyenne cantonale étant de Fr. 1'877.00
- ❖ notre capacité d'emprunt est de Fr. 8'637'748.00, un crédit disponible de Fr. 2'568'182.00
- ❖ une capacité totale d'investissement de Fr. 11'195'930.00. Le budget de fonctionnement 2020 a été publié dans son intégralité dans le bulletin d'information no 2/2019, de sorte que vous avez pu en prendre connaissance avant l'assemblée. Comme à l'accoutumée, nous avons joint les commentaires nécessaires et les explications sur les différences des positions les plus marquantes par rapport au budget 2019. Nous n'allons pas lire les comptes dans leur ensemble, mais les parcourir chapitre par chapitre pour que vous puissiez poser vos questions afin de compléter, si nécessaire, votre information. Le budget a été élaboré de manière prudente et réaliste. Je rappelle que ce budget tient compte de la baisse de l'impôt sur les personnes physiques de 74 à 72 ct.

**Administration : M. Bernard Thalmann**

Pas de question.

**Ordre public : M. Hicham Frossard**

Pas de question.

**Enseignement et formation : M. Hicham Frossard**

Pas de question.

**Culture, loisirs et sport : M. Bernard Thalmann**

Pas de question.

**Santé : Mme Anita Gumy**

Pas de question.

**Affaires sociales : M. Nicolas Corpataux**

Pas de question.

**Transports et communications : M. Jean-François Zanetti**

Pas de question.

**Protection des eaux: M. Dominique Zamofing**

Pas de question.

**Ordures ménagères, cimetières : M. Bertrand Jacquaz**

Pas de question.

**Aménagement du territoire : M. Nicolas Corpataux**

Pas de question.

**Economie (agriculture/forêts) : M. Bertrand Jacquaz**

Pas de question.

**Finances et impôts : M. Dominique Zamofing**

Pas de question.

**Immeubles du patrimoine financier : Mme Anita Gumy**

Pas de question.

Je donne maintenant la parole au Président de la commission financière, M. Bernard Morel.



**M. Bernard Morel** : le budget de fonctionnement pour l'année 2020 prévoit un bénéfice de Fr. 10'556.00 (comparé à un déficit de Fr. 48'257.90 au budget 2019 et au bénéfice réel des comptes 2018 de Fr. 28'661.37). Nous nous référons aux commentaires du Conseil communal pour les explications.

**Sur la base des informations communiquées, la commission financière préavise favorablement le budget de fonctionnement pour l'année 2020 et propose à l'assemblée communale d'accepter ce budget qui prévoit un bénéfice de Fr. 10'556.00.**

**M. Dominique Zamofing** : merci. J'ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée.

**Au vote à main levée, le budget de fonctionnement 2020 se soldant par un bénéfice de Fr. 10'556.00 est approuvé à la majorité (122 oui, 1 non).**

---

## **POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : Budget des investissements 2020 et vote des crédits y relatifs**

### ***6.1 Crédit d'investissement pour un bouclage d'adduction d'eau dans le secteur de la route de l'Aérodrome à Ecuwillens***

**M. Jean-François Zanetti** : le raccordement d'eau pour la déchetterie et le bâtiment édilitaire va être réalisé depuis le parking du terrain de foot en direction de la nouvelle déchetterie. Une fois cette intervention exécutée, il manquera encore 80 mètres pour réaliser le bouclage avec la conduite d'eau qui va en direction de Magnedens. Celle-ci alimente le quartier de La Clé et le Faubourg. Lors de travaux ou de fuite d'eau dans ce secteur, l'adduction d'eau doit être fermée à un grand nombre de ménages. En réalisant un bouclage, cela donnera la possibilité de dissocier les deux secteurs précités, facilitera les interventions et diminuera les contraintes dues à des fermetures d'eau.

Montant de l'investissement Fr. 70'000.00

Financement par prélèvement sur la réserve du service des eaux

Je donne la parole au Président de la commission financière M. Bernard Morel.

**M. Bernard Morel: la commission financière préavise favorablement cet investissement de Fr. 70'000.00 financé par un prélèvement sur la réserve du service des eaux.**

Merci et j'ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

**Au vote à main levée, la demande de crédit d'investissement pour un bouclage d'adduction d'eau dans le secteur de la route de l'Aérodrome à Ecuwillens de Fr. 70'000.00, financée par un prélèvement sur la réserve du service des eaux, est acceptée à l'unanimité.**

### ***6.2 Crédit d'investissement pour le déplacement d'une conduite d'eau dans le cadre de la construction d'une ferme-école pour l'IAG à Grangeneuve***

**M. Dominique Zamofing** : je redonne la parole à M. Jean-François Zanetti.

**M. Jean-François Zanetti** : la construction de la nouvelle ferme de Grangeneuve a débuté en août de cette année. Une conduite d'eau potable a dû être déplacée pour l'implantation de cette ferme. Ces travaux ont déjà été réalisés pour ne pas perturber l'avancement du chantier. Un accord avec l'IAG a été trouvé : la commune prend en charge la conduite d'eau et l'IAG prend en charge la fouille dans le terrain (les travaux de génie civil).

Montant de l'investissement Fr. 30'000.00

Financement par prélèvement sur la réserve du service des eaux

**M. Dominique Zamofing** : nous sommes en train de parler d'un montant assez faible mais sommes obligés de passer par l'approbation de l'assemblée communale pour toucher à la réserve du service des eaux.

Je donne la parole au Président de la commission financière M. Bernard Morel.

**M. Bernard Morel: cet investissement a fait l'objet d'une communication de la part du Conseil communal à la commission financière le 26 septembre 2019. La commission financière préavis favorablement cet investissement de Fr. 30'000.00 (déjà effectué) financé par un prélèvement sur la réserve du service des eaux.**

Merci et j'ouvre la discussion. Pas de question.

**Au vote à main levée, le crédit d'investissement pour le déplacement d'une conduite d'eau dans le cadre de la construction d'une ferme-école pour l'IAG à Grangeneuve de Fr. 30'000.00, financé par un prélèvement sur la réserve du service des eaux est approuvé à la majorité (122 oui, 1 abstention).**

### ***6.3 Crédit d'investissement pour la mise en place d'un réducteur de pression dans le secteur du Moulin-Neuf à Posieux***

**M. Jean-François Zanetti** : dans le secteur du Moulin-Neuf, la pression de l'eau peut atteindre jusqu'à 16 bars. Cela s'explique : c'est le point le plus bas du réseau du Consortium des eaux du Graboz. Cette pression est supérieure à la moyenne et engendre des fuites régulières sur le réseau dans ce secteur. Pour pallier ce problème, un réducteur de pression doit être installé en amont du secteur pour diminuer la pression. Pour exemple : ce printemps une conduite a cédé à 2h. du matin, les premières alarmes sont arrivées à 4h. du matin et nous avons cherché le problème jusqu'à 9h. du matin. De plus, des dégâts ont été constatés dans les bâtiments (machines à laver).

Montant de l'investissement : Fr. 40'000.00

Financement par un prélèvement sur la réserve du service des eaux

Je donne la parole au Président de la commission financière M. Bernard Morel.

**M. Bernard Morel: la commission financière préavis favorablement cet investissement de Fr. 40'000.00 financé par un prélèvement sur la réserve du service des eaux.**

Merci et j'ouvre la discussion.

**M. Maurice Seydoux, Ecuwillens** : normalement à chaque entrée de maisons, il devrait y avoir un réducteur de pression installé ? je me pose également la question suivante : l'entreprise Chassot qui est parmi nous ce soir, ne devrait-elle pas se récuser étant directement liée au vote de cet objet dans le but d'éviter tout recours ?

**M. Dominique Zamofing** : oui, chaque maison doit être équipée d'un réducteur de pression mais là, on parle bien d'une conduite communale. Comme nous parlons d'une conduite communale, je ne vois pas en quoi l'entreprise Chassot devrait se récuser. Le problème pourrait survenir près de l'entreprise Chassot mais aussi bien près du Moulin-Neuf. Cette votation ne concerne pas un privé qui aurait un quelconque avantage par la pose d'un réducteur de pression sur une conduite communale.

**M. Maurice Seydoux** : en répondant à la première question, la réponse est automatique pour la seconde question.

**M. Roger Galley, Ecuwillens** : ne sommes-nous pas un peu en retard pour voter des investissements de 2019 ?

**M. Dominique Zamofing** : c'est une erreur volontaire pour voir si dans la salle les citoyens suivent. Bonne remarque.

**Au vote à main levée, l'investissement pour la mise en place d'un réducteur de pression dans le secteur du Moulin-Neuf à Posieux pour un montant de Fr. 40'000.00 financé par un prélèvement sur la réserve du service des eaux est approuvé à l'unanimité.**

#### ***6.4 Crédit d'investissement pour le changement de la chaudière à bois de l'école de Posieux***

**M. Dominique Zamofing** : la chaudière à bois de l'école de Posieux date de 2000. Elle a une puissance de 350 Kw/h et fournit de l'énergie pour l'école, la halle de gym et trois immeubles dans le secteur de l'école. Depuis quelques années, des pannes régulières et de l'usure sur différentes pièces perturbent le bon fonctionnement du chauffage. Durant le nettoyage annuel, une analyse a été effectuée qui confirme que la chaudière a fait son temps et qu'il serait disproportionné de réinjecter de l'argent pour prolonger sa durée de vie. Le Conseil communal propose de changer la chaudière à bois et par la même occasion de mettre en place un filtre à particules qui sera obligatoire dès 2021. Durant l'hiver 2020, le chauffage sera assuré par la chaudière à gaz installée il y a deux ans.

Montant de l'investissement	Fr.	320'000.00
Financements :		
par un prélèvement sur la réserve des bâtiments	Fr.	100'000.00
par les liquidités	Fr.	220.000.00

Je donne la parole au Président de la commission financière M. Bernard Morel.

**M. Bernard Morel: la commission financière préavis favorablement cet investissement de Fr. 320'000.00 financé par un prélèvement sur la réserve des bâtiments de Fr. 100'000.00 et par les liquidités de Fr. 220'000.00.**

Merci. On parlait d'écologie juste avant et on constate que nous employons du bois régional, depuis de nombreuses années pour chauffer nos bâtiments. Je précise également que la nouvelle puissance de la chaudière sera légèrement inférieure aux 350 Kw/h actuels. Elle fera 320Kw/h étant donné qu'on ne doit pas couvrir le 100% de la puissance demandée par les bâtiments. J'ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée.

**Au vote à main levée, l'investissement pour le changement de la chaudière à bois de l'école de Posieux pour un montant de Fr. 320'000.00 financé par un prélèvement sur la réserve des bâtiments et par les liquidités est approuvé à l'unanimité.**

#### ***6.5 Crédit d'investissement pour le changement d'un système d'arrosage automatique au terrain de foot à Ecuwillens***

**M. Bernard Thalmann** : le Conseil communal vous propose un investissement de Fr. 50'000.00 pour l'installation d'un arrosage automatique sur le terrain de foot à Ecuwillens composé de 12 arroseurs escamotables. Ceci en vue de remplacer l'actuel système qui est composé d'un chariot qu'il faut déplacer 2 à 3 fois par arrosage. C'est également un système qui va nous permettre d'économiser de l'eau.

Montant de l'investissement	Fr.	50'000.00
Financement par les liquidités		

Je donne la parole au président de la commission financière.

**M. Bernard Morel : la commission financière préavis favorablement cet investissement de Fr. 50'000.00 financé par les liquidités.**

**M. Dominique Zamofing :** j'ouvre la discussion.

**M. Jean-Pierre Stirnimann, Posieux :** est-ce que ce système automatique est commandé par un ordinateur et on arrosera davantage la nuit plutôt qu'à midi ?

**M. Dominique Zamofing :** le but de ce nouveau système est de diminuer les heures de nos employés communaux qui déplacent le chariot actuel 2 voire 3 fois par jour ou que celui-ci tombe en panne et arrose à la même place pendant des heures. Le nouveau système est commandé par minuterie et l'arrosage s'effectuera évidemment la nuit.

La parole n'est plus demandée.

**Au vote à main levée, l'investissement pour la pose d'un système d'arrosage automatique au terrain de foot à Ecuwillens de Fr. 50'000.00 financé par les liquidités est approuvé à la majorité (122 oui, 1 abstention).**

**M. Dominique Zamofing :** avant de boucler définitivement le volet financier, je dois encore vous faire formellement approuver le budget des investissements 2020.

**Vote à main levée : le budget des investissements 2020, avec un excédent de charges de Fr. 510'000.00, est accepté à l'unanimité.**

**M. Dominique Zamofing :** les investissements sont acceptés dans leur globalité, on vous remercie. Suite à l'acceptation des investissements proposés, nous allons passer à la planification de la dette en 2020 : la dette de la commune ne sera pas augmentée car tous les investissements sont soit financés par des réserves ou par les liquidités. La dette brute de la commune est de Fr. 8'337'298.00 au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et passera à Fr. 7'973'450.00 à la fin 2020.

---

### **POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : discussion et vote de principe sur un éventuel soutien pour l'installation d'un cabinet de médecins**

**M. Dominique Zamofing :** le docteur André Schaub de Posieux va, dans quelques années, prendre sa retraite. Le Conseil communal a été approché par une société, en l'occurrence Praxamed, pour savoir comment la commune voyait l'avenir une fois la retraite du Dr Schaub effective. Je précise que le fils de M. André Schaub, Martin, étudie la médecine. La fin de ses études de médecine ne coïncide pas avec la retraite de son père. Il y aura un décalage de trois à quatre ans, pour autant que Martin choisisse la médecine générale. Le Conseil communal a étudié un ou deux endroits où il y aurait la possibilité d'établir un cabinet de médecins. Une prise de contact avec la Raiffeisen, qui va créer son bâtiment prochainement, a été établie alors qu'elle était prête à mettre son projet à l'enquête publique. Des séances ont eu lieu entre la société Praxamed, le Dr Schaub, la Raiffeisen et la commune pour trouver une solution pour pérenniser sur notre commune un service sanitaire. La banque Raiffeisen est d'accord de réaliser un étage sur le bâtiment initialement prévu. Le Dr Schaub déménagerait son activité médicale dans les nouveaux locaux, dès la construction terminée. Une société anonyme serait alors créée entre André Schaub et la société Praxamed dont l'un des buts sera l'établissement d'un deuxième médecin et de trouver un remplaçant au Dr André Schaub lors de sa retraite. Je précise qu'actuellement un médecin ne se met plus à son compte seul. Ils s'installent à deux voire trois. Naturellement, il y a un risque infime que la société anonyme ne trouve pas de médecin qui s'établisse, d'une part à la suite de la construction et, d'autre part lors de la retraite du Dr André Schaub. La société Praxamed nous a confirmé, qu'avec le temps à disposition jusqu'à la fin de la

construction, le risque est très faible de ne pas trouver un médecin. La banque est d'accord de s'engager à construire un étage supplémentaire à certaines conditions. Vu le risque minime mais tout de même présent de réaliser un cabinet médical à la place de deux appartements, par exemple, ou rien du tout, le surcoût que cela engendre pour la construction telle la chambre forte pour les radiographies, les raccordements d'eau dans chaque pièce ou autres équipements mis à disposition, la banque demande un partage des risques. En cas d'échec de la société anonyme et pour réaménager les locaux, soit en appartements, soit en autre chose, la banque fait la proposition suivante :

- ✓ la banque prend à sa charge le 50% des coûts de réaménagement du cabinet médical
- ✓ la société Praxamed, le 25%
- ✓ la commune de Hauterive FR, le 25% restant.

Concrètement, si le surcoût est de Fr. 250'000.00, la banque prend 125'000.00 à sa charge, Praxamed prend Fr. 62'500.00 et la commune le solde restant Fr. 62'500.00. Cet accord est passé pour une durée de 5 à 7 ans, encore à discuter. Après l'engagement, il deviendra naturellement caduc. La convention reste encore à affiner. Le Conseil communal est entré en matière et soutient ce projet. Un cabinet médical est une nécessité pour notre commune et nous estimons que le risque est relativement faible de ne pas trouver de médecins. Le cabinet médical est situé sur un axe très fréquenté et desservi par les transports publics. Si ce soir nous vous présentons ce projet, c'est pour connaître l'avis de la population et afin de savoir si nous persévérons dans ce sens.

M. André Schaub m'a fait parvenir ce message ce matin :

*Mot à l'intention des citoyens présents à l'assemblée communale du 12 décembre 2019*

Mesdames, Messieurs,

Vous en avez certainement entendu parler, j'ai 63 ans donc j'approche gentiment de la retraite... certaines rumeurs très insistantes disent que mon fils Martin prendra la relève. Je dois donc démentir ces rumeurs, car le scénario ne sera pas celui que beaucoup ont imaginé, ceci pour 2 raisons principales : j'ai bien envisagé de travailler plus tard que 65 ans, c'est-à-dire jusqu'à mes 67 ans environ, si la santé me le permet et si tout se passe au mieux pour moi. Mais Martin va terminer sa dernière année de formation universitaire en septembre 2020 et il devra ensuite faire au moins 6 ans de formation en médecine générale, pour autant qu'il garde toujours le cap de faire de la médecine générale. Pour le moment, il envisage d'être médecin généraliste mais il pourrait aussi changer d'avis en cours de route et bifurquer vers une autre spécialisation. En admettant qu'il devienne généraliste, il n'aura pas terminé avant 2026 et je ne me vois pas du tout travailler jusqu'à 70 ans ou plus... La deuxième raison est que le modèle de cabinet à un seul médecin, modèle standard il y a 30 ou 40 ans, est totalement dépassé, d'autant plus s'il est lié à une maison d'habitation. Aucun cabinet de ce type n'a pu être repris dans la région (exemple Dr Barras, Dr Pauchard, Dr Thomi). L'avenir est au cabinet de groupe et mon cabinet n'est pas transformable en cabinet de groupe.

J'ai été approché il y a quelques mois par M. Frédéric Stadler de la maison Praxamed qui installe des cabinets de groupe principalement en Suisse allemande et qui a maintenant commencé aussi en Suisse romande, sur l'arc lémanique entre autres. Il proposerait d'installer un cabinet de groupe à Posieux et que j'y sois intégré pour quelques années, ceci afin d'assurer un suivi à mes patients mais aussi de pouvoir offrir à la population altarpennienne un cabinet médical de proximité. Je suis bien intéressé par ce projet car cela me permettrait effectivement de continuer à suivre mes patients qui le souhaitent et de passer le flambeau gentiment, dans la continuité. Ce projet est porteur, je suis persuadé que le potentiel est là pour un cabinet de groupe. Cependant, il y a un bémol de taille : travailler en-dehors de la ville ne va pas de soi pour beaucoup de jeunes médecins. Il faudra peut-être chercher pendant un certain temps avant que je n'aie un/e ou plusieurs collègues... Je connais plusieurs endroits où il a fallu prospecter pas mal avant de pouvoir réunir 2 ou 3 médecins pour avoir une équipe au complet. Mais je suis prêt à relever le défi et à travailler un certain temps seul s'il le faut. Par contre, je tiens à me décharger de la recherche d'autres médecins, le déménagement du cabinet et la mise en route du nouveau projet me semblent déjà une charge suffisamment grande. D'où l'intérêt de mandater la firme Praxamed pour cette partie du projet. Ceci demande évidemment un investissement financier et M. Stadler a

approché le Conseil communal dans ce sens, partant de l'avis que la commune a un intérêt certain à avoir un cabinet de proximité.

Voici le message du Dr Schaub. En résumé, si on vous présente ce dossier ce soir, c'est pour prendre la température, éviter de multiples séances entre toutes les parties et éviter que le jour où on demande une délégation de compétence en cas de projet compromis, elle soit refusée. Si la population de Hauterive FR pense qu'il y a un intérêt dans ce projet, nous allons continuer à creuser et trouver un arrangement. Par contre, si on nous dit que l'on fait fausse route parce que ce n'est pas le rôle du Conseil communal de se mêler de l'installation d'un cabinet de médecins, on prendra note et continuera notre chemin.

J'ouvre la discussion.

**M. Christian Seydoux, Posieux :** je pense que c'est une excellente idée et vous avez bien raison de voir les choses pour l'avenir. La seule question que je me pose, c'est le lieu. Moi qui habite tout près du Dr Schaub, il faut environ 12 à 15 places de parc pour permettre un cabinet médical. Supposons qu'il y a deux personnes qui travaillent au bureau, 2 médecins et les patients. La poste et la banque auront également besoin de places de parc. C'est le seul bémol à cette excellente idée.

**M. Dominique Zamofing :** le projet prévoit naturellement des places de parc. Par contre, même si nous pouvions prévoir 50 places de parc, le Service de la mobilité ne les accepterait pas. On doit en avoir un minimum mais un maximum n'est pas toléré. Sur la parcelle prévue, il manque effectivement 4 à 5 places de parc à disposition. Avec mes frères, nous possédons un immeuble dans le secteur et nous mettrions 4 places de parc pour les employés de la banque et du cabinet médical. Les endroits actuellement où l'on pourrait installer ce cabinet ne sont pas légion et c'est une solution.

**M. Vincent Jacquat, Posieux :** il s'agit d'un projet privé, financé par des privés et une participation de la commune. Il est prévu que la commune prendra le 25% de l'investissement pour rétablir les locaux en appartements si j'ai bien compris ?

**M. Dominique Zamofing :** seulement en cas d'échec de recherche de médecins à la retraite du Dr Schaub.

**M. Vincent Jacquat, Posieux :** cela signifie que dans la première variante, s'il y a des médecins, ce sera la commune qui aura financé une partie de l'investissement ?

**M. Dominique Zamofing :** non, la banque Raiffeisen finance tout l'étage mais refuse de prendre tous les risques. L'intérêt de la commune est d'avoir un cabinet de médecins. Il existe un faible risque, qu'à la retraite du Dr Schaub, on ne trouve pas de médecins. Dernièrement, 3 médecins se sont installés à La Roche et cette commune n'est pas mieux desservie que nous. Nous avons également des contacts avec 2 médecins en fin de formation. Nous sommes proactifs et j'imagine que d'ici 5 à 7 ans, le futur Conseil communal ne va pas rester les bras croisés à attendre que l'on ne trouve pas de médecins pour finir par venir devant l'assemblée pour demander Fr. 62'000.00 pour rétablir les locaux. Cela met un peu de pression sur la commune pour éviter la fermeture de ce cabinet. Le Service médical est d'intérêt public pour une commune.

**M. Vincent Jacquat, Posieux :** je reviens sur les coûts. Dans vos négociations, vu qu'après les locaux seront loués, il s'agira de nouveau d'un projet privé avec une banque et une société Praxamed qui louera certainement les appartements, est-ce qu'il y a possibilité de récupérer d'une manière ou d'une autre les Fr. 62'500.00 ? Parce que finalement on va convenir d'un investissement par une avance c'est une chose, mais après une fois que les locaux seront mis en appartements, les bénéficiaires seront la société et la banque qui eux vont retirer des locations. Fr. 62'000.00 par année à 1.25 cela représente Fr. 800.00 par année d'intérêt donc Fr. 66.00 par mois. Donc je me demande si la banque Raiffeisen et la société Praxamed ne pourraient pas assumer ces coûts. Que la commune aide pour développer un cabinet médical c'est une chose mais que des privés bénéficient des locaux futurs c'est une autre chose. Ne peut-on pas récupérer cette somme par le biais d'une convention ?

**M. Dominique Zamofing :** je crois qu'on s'est mal compris. Actuellement, si le projet fonctionne, la commune ne versera pas un franc. C'est une garantie au cas où, après la retraite du Dr Schaub dans environ 5 ans, il n'y a pas de successeur. La banque a construit un cabinet médical qui coûte disons 1 million et il faut disons Fr. 250'000.00 de frais supplémentaires pour reconvertir les locaux

en appartements ou autre. Qui prend en charge ces Fr. 250'000.00 ? C'est le deal. Il n'est pas question de donner Fr. 62'500.00 pour l'aide à l'investissement. C'est bien une participation en cas de risque et nous pensons que ce risque est vraiment très faible. On ne va pas venir devant l'assemblée pour demander un crédit de Fr. 62'500.00 mais il nous faut une garantie pour les 5 prochaines années si l'aventure se termine et que l'investisseur doit retomber sur ses pattes. Est-ce que l'on s'est compris ?

**M. Vincent Jacquat, Posieux :** j'ai totalement compris, mais il n'empêche que l'on peut tout de même exiger quelque chose.

**M. Dominique Zamofing :** après 5 ans le contrat s'arrête. On ne peut pas exiger quelque chose alors que la commune n'a pas mis une bille dans l'affaire. Après 5 ans, la durée étant encore à négocier, la garantie devient caduque et la commune est libérée.

**M. Jean-Pierre Stirnimann, Posieux :** je trouve cette idée juste et bien. Pour moi, c'est une espèce de garantie déficitaire. On a bien compris que si ce projet devait foirer, on doit investir entre 50 à 100 milles francs. Je pars de l'idée que, chaque franc doit avoir un retour sur investissement en principe, mais là c'est une exception. Je soutiens la proposition du Conseil communal.

**M. Dominique Zamofing :** je précise que la banque au départ a demandé quel était son intérêt parce que finalement elle a un projet prêt de construction avec un espace pour la poste. Si nous refusons cette garantie, elle n'entrera pas en matière pour la construction d'un étage supplémentaire. Et on peut alors être certain de n'avoir plus de médecins à Hauterive FR.

**M. Hugo Zbinden, Posieux :** il ne faut pas oublier que nous avons de la chance d'avoir le Dr Schaub. Il faut une suite, c'est l'évidence. Mais franchement, on va quand même donner une garantie de déficit ou de problème ou je ne sais pas quoi de Fr. 62'500.00, peut-être plus ou peut être moins, à une entreprise privée. Donc on fait un poids, deux mesures. Vous soutenez une société anonyme avec une garantie, pas de problème. Mais quand une société locale demande un petit quelque chose, ce n'est pas possible. Je suis pour ce projet mais je tenais à soulever ce point. Je vous rends également attentif au fait que j'ai appris que certains médecins donnent leur accord pour s'installer à la campagne, ouvrent un cabinet à plusieurs, pour autant que les 5 premières années, ils ne paient pas d'impôt. On peut être gentil mais à un moment donné, il faut arrêter.

**M. Dominique Zamofing :** j'aurais presque pu parier sur votre remarque au début de l'assemblée. C'est vrai, c'est un projet privé. Il est vrai également que la première remarque du Conseil a été : mais est-ce vraiment à la commune de donner une garantie à des médecins qui à la fin gagnent plus que tous ceux qui sont à la table du Conseil ? Mais, il n'y a pas 36 solutions. Nous avons pris contact avec des communes de Suisse allemande qui ont travaillé avec Praxamed et toutes ont répondu qu'elles avaient mis la main au porte-monnaie. Après, il faut savoir ce que l'on veut. Aucune aide, plus de médecin, pas de souci, la population fera avec. On ne peut pas comparer une entreprise privée avec un cabinet médical. Je ne veux pas dire que l'entreprise X,Y ou Z n'est pas d'utilité première mais un médecin, un service sanitaire c'est de première utilité.

La parole n'est plus demandée. Je répète que nous allons procéder à un vote de principe. Le résultat donnera la marche à suivre au Conseil, à savoir s'il continue les négociations ou s'il laisse tomber.

**Au vote à main levée, la proposition du Conseil communal de poursuivre les négociations entre le Dr Schaub, la banque Raiffeisen, la société Praxamed et la commune en vue de l'ouverture d'un cabinet médical est acceptée à la majorité (113 oui, 2 non, 8 abstentions).**

---

## **POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : informations communales**

**M. Dominique Zamofing :**

✓ **Réforme de la caisse de prévoyance de l'Etat de Fribourg :** le Conseil d'Etat a proposé une nouvelle mouture de la réforme de la caisse de prévoyance qui sera soumise au Grand

Conseil en début d'année 2020. Les communes doivent participer à cet assainissement car le personnel enseignant est affilié à la caisse. Les communes prennent à leur charge la moitié des charges de l'enseignement. Pour la commune de Hauterive FR, cela représentera un montant, en cas d'acceptation par le Grand Conseil et pour autant qu'il n'y ait pas de référendum, de Fr. 371'000.00. Nous avons déjà provisionné, aux comptes 2018, un montant de Fr. 200'000.00. Nous provisionnerons le solde, aux comptes 2019 s'ils s'avèrent excédentaires. Le but est de ne pas venir devant l'assemblée communale pour voter un crédit pour notre participation.

- ✓ **Révision du PAL :** la commune de Hauterive FR fait partie des 57 communes qui sont en révision et dont leur PAL n'est pas encore approuvé. Le but était de l'approuver sous l'ancien régime, avant que le nouveau plan directeur cantonal n'entre en force. Cela n'a pas été possible en raison d'un recours concernant la commune d'Avry ce qui a poussé le Tribunal cantonal à rendre une décision contraire aux informations que le Conseil d'Etat, par l'intermédiaire de la DAEC, avait donné aux communes. Résultat, l'approbation des PAL est stoppée actuellement. Le Conseil communal va rencontrer prochainement la DAEC pour faire le point sur la situation et les conséquences pour l'aménagement de notre commune. Il faut savoir que nous sommes en révision depuis 10 ans. Le Conseil d'Etat sur information de la Confédération avait dit que les PAL déposés avant octobre 2018 seraient approuvés sous l'ancien régime. Nous avons déjà demandé 3 rallonges de crédit pour ce dossier. Lorsque celui-ci sera en retour, nous devons redemander une rallonge parce qu'il y aura probablement des modifications et des heures de travail supplémentaires pour notre urbanisme. Pour les zones sans modification et sans opposition, les permis sont délivrés. Par contre, pour les zones modifiées ou opposables, style terrain agricole en terrain à bâtir, ces dossiers sont retenus. Nous ne sommes pas beaucoup concernés mais le gros problème est la densification de l'Agroscope. Mais nous avons une chance, la Confédération ne laissera pas traîner encore des années la construction de ce site.
- ✓ **Foire :** le Conseil communal veut, durant la législature, rencontrer les entreprises siégeant sur le territoire. La date est agendée au vendredi 27 mars 2020. Nous donnons la possibilité à celles-ci, le samedi 28 mars, d'exposer, lors d'un mini comptoir, leurs activités et de se présenter à la population. Nous souhaitons un minimum de participant pour la mise sur pied de ce mini comptoir. Le Conseil communal, dans sa séance de ce lundi, a décidé de réaliser cet évènement. Environ 15 entreprises ont répondu favorablement. Nous allons encore étoffer la participation en prenant contact avec quelques entreprises qui ne se sont pas annoncées. Initialement, la date prévue était les 3 et 4 avril 2020. La fanfare d'Ecuvillens-Posieux a la possibilité, le vendredi 3 avril, de recevoir la fanfare de l'école de recrue pour un concert à la halle de gym de Posieux. Des ateliers « découvertes » seront organisés par la fanfare militaire avec l'école primaire de Hauterive FR. C'est la raison pour laquelle nous trouvons légitime de changer la date initiale. Naturellement, nous vous attendons nombreux lors de ces deux évènements. Je précise que notre scrutateur de ce soir M. Damien Galley a été sélectionné dans la fanfare militaire et qu'il fera partie de cette école de recrue.
- ✓ **Projet DEJ :** le premier coup de pioche est prévu fin janvier, début février pour le terrassement, suivi du gros-œuvre. Nous espérons qu'au début 2021, nous pourrions inaugurer le nouveau bâtiment utile à toute la population.
- ✓ **Concours de photos :** un concours de photos a été organisé par lemento.ch et le résultat a été divulgué lors du Noël des aînés du 7 décembre dernier. Le 1<sup>er</sup> prix a été attribué à M. Damien Métry, M. André Schaub pour le 2<sup>ème</sup> prix et Mme Aline Sobritz pour le 3<sup>ème</sup> prix. Ce concours a été un succès. Il y a eu de nombreux participants et de très belles photos.
- ✓ **Place derrière l'administration :** je suis surpris que M. Michel Galley n'ait pas posé la question, c'est le goudronnage de la place derrière le restaurant. A deux semaines près, nous étions prêts pour la mettre au tractanda de cette assemblée. Nous n'avions pas de chiffres assez précis puisque nous avons décidé d'analyser un concept global avec l'avant et l'arrière de l'administration. Nous espérons vous proposer ce projet en avril pour soulager M. Galley et les utilisateurs de ce parking.

**M. Michel Galley, Ecuvillens :** je vous remercie.



## **POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : divers**

**M. Dominique Zamofing** : la parole est maintenant aux citoyennes et citoyens.

**M. Irénée Meyer, Posieux** : les abris des TPF du Vany, quand il pleut, ce sont des passoires. Ne pouvez-vous pas trouver une solution avec par exemple du carton bitumé. Je tiens à faire une remarque également sur la fosse du cimetière. J'ai constaté à plusieurs reprises des pots de plastique, des débris de toutes sortes. Je suis un peu scandalisé parce que je trouve que l'on met le personnel communal à contribution pour effectuer les basses besognes des citoyens. Nous avons une déchetterie dans laquelle nous pouvons déposer tous ces détritrus. Ceci laisse une mauvaise image de la commune pour tous ceux qui viennent de l'étranger au cimetière. Pourtant, la commune de Hauterive FR est propre et bien conçue, bien entretenue par du personnel compétent et dévoué. Je pense que l'on peut modifier cette mauvaise image. J'aimerais également savoir si la commune vend les adresses des citoyens à des entreprises publicitaires ?

**M. Dominique Zamofing** : les abris bus « Lothar » ne datent pas d'aujourd'hui. 5 vont être changés, ils sont dans le budget que vous venez de voter. Pour le cimetière, c'est un peu le monde actuel, il y a du chenit au bord des routes et il y en a aussi au cimetière. On va poser un panneau pour rappeler que les pots et autres plastiques ne sont pas des déchets verts. Non, nous ne divulguons pas les adresses des citoyens ou des entreprises à des entreprises publicitaires.

**M. Claude Monney, Ecuwillens** : au nom de la société de musique, je vous remercie d'avoir accepté de déplacer la date de votre foire pour le bien social et musical et pour permettre ainsi le concert du 3 avril 2020. De mémoire, c'est assez exceptionnel, c'est le seul concert de l'école de recrue du Brass-Band de Aarau en Romandie. Venez écouter, pas seulement le concert du soir, mais participer à toutes les activités de la journée.

**M. Dominique Zamofing** : merci. Pour nous il est normal de privilégier ce genre d'évènement. En retour, la fanfare viendra jouer lors de la journée des entreprises du 28 mars 2020.

**Mme Chantal Jaquet, Posieux** : lorsque l'on passe devant le restaurant de Posieux, il y a toujours des voitures voire même des camions stationnés sur le trottoir. Ce qui oblige les mamans avec des poussettes ou des personnes âgées à longer la route cantonale, route sur laquelle le trafic est dense. C'est très dangereux. Il faut vraiment trouver une solution avant un grave accident.

**M. Dominique Zamofing** : cette remarque revient presque à chaque assemblée. Nous sommes conscients du problème. Nous avons mandaté un bureau pour étudier une nouvelle variante devant le parking du magasin. Ce n'est pas évident. Devant la terrasse du restaurant, c'est le quai de déchargement et c'est privé. Le trottoir est communal. On ne peut malheureusement pas mettre de barrière ou tout autre obstacle sur le domaine privé. On cherche des solutions. Si quelqu'un a des idées, nous sommes preneurs.

**M. Maurice Seydoux, Ecuwillens** : la solution je pense qu'elle est assez simple, c'est une répression policière, interdiction de parquer, interdiction de s'arrêter et mise à ban avec contrôle policier. Une personne qui prend une amende de Fr. 120.00 réfléchira à deux fois avant de stationner à nouveau à cet endroit. Deuxième chose : la commune prépare chaque année un calendrier des manifestations. Toutes les sociétés sont invitées à réserver les dates de leurs manifestations. Le 3 avril 2020, la paroisse organise son assemblée annuelle ici à Ecuwillens. J'apprends ce soir qu'un concert est organisé par la fanfare.

**M. Dominique Zamofing** : oui on pourrait mettre à ban mais seulement la partie du trottoir communal. En aucun cas la partie privée. On peut prendre contact avec la Croix-Blanche pour leur proposer également une mise à ban sur leur partie. Concernant le concert, il aura lieu à la halle de gym de Posieux. C'est également la raison pour laquelle nous avons déplacé notre évènement. La date du concert nous ne l'avons pas choisie. Elle tombe en même temps que l'assemblée paroissiale, on pensera bien à vous.

**M. Christophe Chavallaz, Ecuwillens** : j'ai constaté ces deux derniers mois que les véhicules des entreprises qui travaillent dans les immeubles de la Rte de Posieux à Ecuwillens ou à la Rte de Matran à Posieux, stationnent régulièrement sur le trottoir obligeant les enfants à sillonner le long

de la route. La commune pourrait-elle intervenir pour demander aux corps de métiers de parquer ailleurs ?

**M. Dominique Zamofing :** je vous donne entièrement raison. A Posieux, avant la rentrée scolaire, nous avons écrit à l'architecte pour interdire le parcage des véhicules sur le trottoir. Ils ont respecté les premiers jours mais ensuite les corps de métiers changent et l'info ne passe plus. Pour Ecuwillens, nous avons donné la possibilité aux entreprises de parquer derrière l'administration communale. C'est très difficile de faire respecter les règles. Nous sommes contents que pour Posieux les travaux sont terminés et que pour Ecuwillens c'est à bout touchant. On ne peut empêcher les incivilités, malheureusement.

**Mme Margrit Gogniat, Posieux :** j'aime faire du vélo. Je pense que sur la commune on pourrait améliorer les chemins qui permettent de ne pas utiliser la route cantonale. Habitant à la Route de l'Ecole, pour aller à Fribourg, je passe devant la halle à poulets. Ce chemin est vraiment plein de gros cailloux et c'est un peu dangereux. On pourrait l'améliorer. Je vous propose d'y réfléchir.

**M. Dominique Zamofing :** c'est une très bonne remarque et on prend note. On tâchera d'aménager quelque chose tout prochainement sans gros frais pour améliorer l'utilisation des cyclistes.

Arrivé au terme de cette assemblée, je n'aimerais pas omettre de vous remercier de votre participation nombreuse ce soir, ça fait plaisir, mais aussi de votre fidélité et de l'intérêt que vous portez aux affaires communales ainsi que de la confiance que vous témoignez à vos autorités dont le seul souci est la garantie de la qualité de vie, des prestations aux citoyens et à la bonne gestion des deniers communaux. Je remercie également chaleureusement mes collègues du Conseil communal pour leur confiance et leur engagement. Je tiens à remercier tout particulièrement le personnel de l'administration communale en particulier Mmes Nicole Chavaillaz, secrétaire communale, Corinne Terreaux, trésorière communale et perceptrice d'impôts, Chantal Dünnenberger, secrétaire communale adjointe et Arthur notre nouvel apprenti de commerce pour leur excellent travail. Je complète en remerciant également le personnel de l'exploitation ainsi que les membres de la commission financière et les membres de toutes les commissions communales. Toutes ces personnes contribuent à la bonne gestion de la commune. Merci à toutes et à tous.

Il est 22h15 et je clos cette assemblée communale du budget 2020. Je vous remercie de votre attention, vous souhaite une excellente fin de soirée, de joyeuses fêtes de fin d'année et une année 2020 pleine de satisfaction personnelle, familiale et professionnelle et surtout l'essentiel une bonne santé à tous. Merci beaucoup, bonne soirée et santé. Applaudissements.

La séance est levée à 22.15 heures.

#### LE CONSEIL COMMUNAL

La Secrétaire :

Le Syndic :

Nicole Chavaillaz

Dominique Zamofing